

### Horaire des entrées et sorties

De 7h55 à 8h05 Arrivée des élèves dans la cour d'école

De 11h36 à 12h50 Diner

À 15h22 Sortie des élèves



**Note :** Il peut arriver que l'enfant demeure à l'école pour des périodes de récupération ou d'activités. Nous vous informerons alors par écrit ou exceptionnellement par téléphone.

### Arrivée des élèves

La surveillance débute à 7h55 le matin et à 12h50 l'après-midi.

L'école n'est pas responsable des élèves avant le début de la surveillance à moins qu'ils soient inscrits au service de garde et qu'ils aient donné leur présence en arrivant.

## La sécurité devant l'école

La sécurité de vos enfants, nos élèves, nous tient vraiment à cœur. Aussi, nous demandons aux parents qui viennent reconduire ou chercher leur enfant de porter <u>une attention très spéciale</u> aux points de sécurité suivants:

- ✓ Ne jamais inciter les enfants à courir, même s'il pleut ou s'il fait froid;
- ✓ Encourager les enfants à suivre les trottoirs et traverser aux coins des rues, même si cela fait faire un détour;
- ✓ Ne jamais inciter les enfants à passer entre les autobus;
- ✓ Il est nécessaire de laisser les places de stationnement aux membres du personnel spécifiquement aux heures d'arrivée le matin et le midi;
- ✓ Les berlines scolaires et les autobus ont priorité de passage en tout temps, ils doivent avoir l'accès libre pour quitter le terrain de l'école rapidement.



## La sécurité à bicyclette



Il faut rappeler périodiquement à votre enfant certaines règles élémentaires de prudence et de civisme à bicyclette. L'élève doit porter son casque et cadenasser sa bicyclette en tout temps sur les supports prévus à cette fin. L'école n'est pas responsable des vols et du vandalisme sur les bicyclettes et trottinettes.

**Note :** Les planches à roulettes et les patins à roues alignées sont interdits. Les trottinettes sont autorisées à la condition qu'elles soient attachées au support à vélo. Aucune trottinette ne sera acceptée à l'intérieur de l'école.

#### En cas d'absence ou de retard de votre enfant

Pour motiver l'absence de votre enfant au secrétariat de l'école, vous pouvez :



- ✓ Laisser un message téléphonique;
- ✓ Envoyer un courriel à marcandrefortier@csdgs.qc.ca
- ✓ Utiliser le portail Mozaïk en utilisant l'option absences.

Pour ce faire, vous devez répondre aux questions suivantes :





**En cas de retard** : l'enfant doit entrer par la porte principale (secrétariat).

- ✓ Recevra alors un avis écrit.
- ✓ En cas de retards fréquents, des mesures seront prises

## Fermeture de l'école en cas d'urgence ou tempête

**TEMPÊTE**: vous retrouverez l'information

- ✓ Sur la page d'accueil du site web du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries au <a href="www.ccsdgs.gouv.qc.ca">www.ccsdgs.gouv.qc.ca</a>, sous la rubrique « Actualités »
- ✓ Sur la page Facebook du centre scolaire.



### Les accidents et les premiers soins



À l'école, des accidents peuvent se produire. Lorsqu'un adulte constate un évènement, il fait les premiers soins ou réfère l'enfant au secrétariat ou à la responsable du service de garde. Si la blessure est jugée grave ou que nous avons un doute quelconque, nous communiquerons immédiatement avec les parents. Nous leur demandons alors de venir chercher l'enfant et de le conduire à une clinique. S'il est impossible de rejoindre un parent, nous accompagnerons l'enfant à une clinique

### Oublis, changement de routine ou de dernière minute

Tout changement dans la routine de l'enfant peut être un facteur de risque au niveau de la sécurité.

- ✓ Si vous devez absolument changer la routine, veuillez informer l'enseignant via l'agenda, le secrétariat ainsi que le service de garde;
- ✓ En cas de doute, le personnel de l'école gardera l'enfant à l'école;



Les messages de dernière minute sur boîtes vocales ne sont pas toujours pris avant la fin des classes. Donc, pour tout changement fait après 13 h 30, vous devez vous assurer de parler à une personne et non seulement sur la boite vocale.

Veuillez prendre note que par respect du travail de chacun et pour maximiser la concentration des élèves de la classe les messages personnels seront remis à votre enfant par la secrétaire de l'école au moment jugé le plus opportun.

<u>Il est important de responsabiliser les enfants</u>. Si votre enfant oublie des effets personnels qui n'ont pas d'impact sérieux sur sa santé ou ses apprentissages, ne vous sentez pas dans l'obligation de vous déplacer.

#### Transport en autobus

#### À l'arrêt

- Le parent est responsable de son enfant durant son trajet jusqu'à l'arrêt d'autobus, et ce, jusqu'à l'arrivée de l'autobus.
- Si le conducteur est témoin d'une situation à l'arrêt d'autobus, il doit émettre un avis de comportement.
- Dans un cas d'intimidation, si un avis de comportement a été émis, le Service en envoie une copie au secrétariat de l'école concernée afin que la direction puisse avoir l'information et, si nécessaire, prendre les mesures qui s'imposent en application du Plan de lutte.

#### À l'embarquement

- Le conducteur peut refuser de transporter un élève s'il juge que son état ne permet pas d'assufer un transport sécuritaire pour tous ou s'il refuse d'utiliser l'équipement requis pour son transport. Dans un cas de force majeure, le conducteur en informe immédiatement le parent et le Service avant de poursuivre son parcours. Il remplit un avis de comportement faisant état de la situation.
- Le transporteur informe le Service qui prendra en charge la situation (il avisera l'école et le parent).

#### Durant le transport

- Lors du non-respect des règles de l'autobus scolaire, le conducteur remplit un avis de comportement qu'il transmet au Service. Une copie est remise à l'élève afin que le parent signe et retourne l'avis.
- Lors d'une suspension d'élève de l'autobus, le Service avise l'école et contacte le parent de l'élève.

#### Au débarquement

- Dans le cas d'un élève d'âge préscolaire, un parent doit être présent à l'arrêt.
   Advenant l'absence du parent, l'élève est ramené au service de garde de l'école.
- Une fois l'enfant débarqué à son arrêt, les mêmes lignes directrices que la section « À l'arrêt » s'appliquent.



#### RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

PRIMAIRE - ANNÉE 2021-2022

#### Règles de conduite et mesures de sécurité que je dais respecter :

- Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance), car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus.
  J'attends sur le trottoir ou l'accolement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
- J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement.
   Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
- 3. Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin.
- Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus.
- 5. Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
- 6. Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents.
- 7. Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
- B Les bâtons de hockey, de baseball, les requettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
- Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps.
   Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
- 10. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camanades ainsi qu'avec le conducteur.
- Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes.
- 12. Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
- 13. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi de scendons les uns après les autres.
- 14. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
- Je dois, sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire. Tout comportement inapproprié entraîners une suspension immédiate du transport.

Hombre d'aris « mineur » Se déplace/Se lère Boit/Marge Bruit (taut son qui dérange les autres) Autre comportement mineur	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
-1	Aucuse suspension
2	<b>Висцее викразаци</b>
3	tjoar
4	3 journ
5	5 jours
6	Indéterminée

Hambra d'anio « majour » Physique Varta! Lance objet(a) Touche aus mécanismes de l'autobus Bestruction de matérie! Autre compartement majour	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
	Sjeere
Z et plus	À éstarrainer

Places disponibles: Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans lour intégralité.

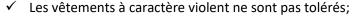
Signature :	Signature :	
Élève		Détenteur de l'autorité parentale

Tout élève doit respecter les régles de conduite et mesures de sécurité disposibles our le site internet du CSSDGS dans l'origlet Transport acciaire. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débacadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente arreée acciaire?



### Code vestimentaire

En tout temps, je dois être chaussé adéquatement et vêtu de façon convenable et sécuritaire en fonction de la température :



- ✓ Les bretelles des vêtements doivent être larges;
- ✓ Les sous-vêtements ne doivent pas être apparents;
- ✓ Les chandails doivent couvrir le dos, la ceinture d'un pantalon ou d'une jupe et couvrir les fesses quand un pantalon collant est porté;
- ✓ Les bermudas et jupes doivent être de longueur raisonnable (soit dépasser mes doigts lorsque mes bras sont allongés près de mon corps);
- ✓ En entrant dans l'école, je retire ma casquette et/ou mon capuchon.

Si le code vestimentaire n'est pas respecté, au second avertissement, l'école se garde le droit de communiquer avec les parents et de retourner l'élève à la maison

### **Ponctualité**

- ✓ Je dois arriver à l'heure prévue dans la cour de l'école le matin et le midi;
- ✓ Durant les heures de classe et lors des déplacements, je dois être efficace pour être à l'endroit où je suis attendu, à l'heure prévue;
- ✓ Des mesures seront prises si mes retards sont fréquents.

## Circulation dans l'école

- ✓ Je dois circuler calmement et utiliser le ton de voix convenable aux circonstances;
- ✓ Aux entrées et durant les heures de classe, je circule en silence.

## Propreté de l'école



- ✓ Je dois garder propres les lieux et les objets que j'utilise. Je jette mes déchets à la poubelle et j'utilise les bacs de récupération;
- ✓ Je porte des souliers propres dans l'école, au besoin j'ai une paire pour l'extérieur et une pour l'intérieur.



## **Objets personnels**

- ✓ Les jeux, jouets et objets personnels incluant les jeux électroniques, les appareils photo et les cellulaires sont interdits et seront confisqués;
- ✓ De façon exceptionnelle, une note écrite sera envoyée aux parents pour annoncer une activité spéciale avec les spécifications quant aux jeux de la maison tolérés et les modalités d'utilisation. (L'école ne se rend pas responsable des bris, des pertes ou des vols.)

### Diners et collations



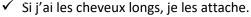
- ✓ J'apporte des collations santé en classe et au service de garde;
- ✓ Les noix et les arachides, ainsi que tous les produits qui en contiennent, sont interdits;
- ✓ Les friandises telles que chocolats, gommes ou autres ne sont pas acceptées à moins d'une activité spéciale organisée par l'école.

## Les récréations

- ✓ Je choisis des jeux sécuritaires et permis à l'école. Dans les diverses aires, je respecte les règlements et les horaires;
- ✓ Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je me rends rapidement à l'endroit désigné;
- √ J'attends calmement mon tour pour entrer dans l'école;
- ✓ J'entre, je circule en marchant et en silence dans l'école.

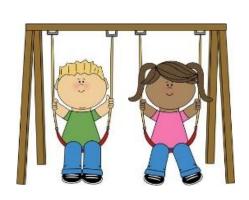
## Éducation physique

- ✓ Au préscolaire, je porte une tenue confortable et des souliers de sport;
- ✓ Au primaire, je dois changer mes vêtements pour un chandail à manches courtes,
   des pantalons de sport ou un short et des souliers de sport attachés de façon sécuritaire;









# Règlements de la bibliothèque



- ✓ En tout temps, le **calme** est de rigueur à la bibliothèque;
- ✓ Lors du retour des livres empruntés, les élèves doivent remettre leur livre sur le chariot approprié;
- ✓ Les élèves du préscolaire empruntent un seul volume à la fois. Ceux du primaire peuvent emprunter deux livres à la fois. Toutefois, il n'est permis d'emprunter qu'une seule bande dessinée;
- ✓ Chaque élève est responsable des livres qu'il emprunte. Si ceux-ci sont perdus ou endommagés, ils devront être remboursés à l'école;
- ✓ Les élèves fréquentant la bibliothèque à l'extérieur des périodes réservées ne peuvent en aucun temps consulter les livres, exception faite lorsqu'un enseignant donne son approbation.

	<u>Engagement</u>	
) -	<u>Parents</u> : Nous avons pris connaissance du code de vie et des règlements de l'école Marc-André-Fortier.	(
\	Signature :	1
/_	Élève : Je m'engage à respecter le code de vie et les règlements de l'école Marc-André-Fortier.  Signature :	/